

	<b>EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE</b>	<i><b>Délibération</b></i>
	<b>Séance publique du 23 septembre 2021</b>	<b>N° 2021-501</b>

Convocation du 16 septembre 2021

Aujourd'hui jeudi 23 septembre 2021 à 15h00 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Alain ANZIANI, Président de Bordeaux Métropole.

**ETAIENT PRESENTS :**

M. Alain ANZIANI, M. Pierre HURMIC, Mme Christine BOST, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, M. Stéphane DELPEYRAT, M. Patrick LABESSE, Mme Véronique FERREIRA, M. Alain GARNIER, M. Jean TOUZEAU, M. Jean-François EGRON, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, Mme Brigitte TERRAZA, Mme Claudine BICHET, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, Mme Claude MELLIER, Mme Brigitte BLOCH, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Céline PAPIN, Mme Andréa KISS, M. Patrick PAPADATO, Mme Delphine JAMET, M. Stéphane PFEIFFER, Mme Marie-Claude NOEL, M. Alexandre RUBIO, M. Nordine GUENDEZ, Mme Josiane ZAMBON, Mme Isabelle RAMI, M. Dominique ALCALA, Mme Géraldine AMOUROUX, Mme Stephanie ANFRAY, M. Christian BAGATE, Mme Amandine BETES, M. Patrick BOBET, Mme Christine BONNEFOY, Mme Simone BONORON, Mme Pascale BOUSQUET-PITT, Mme Fatiha BOZDAG, Mme Myriam BRET, Mme Pascale BRU, M. Alain CAZABONNE, M. Olivier CAZAUX, M. Thomas CAZENAVE, M. Gérard CHAUSSET, Mme Camille CHOPLIN, M. Max COLES, Mme Typhaine CORNACCHIARI, M. Didier CUGY, Mme Laure CURVALE, Mme Nathalie DELATTRE, Mme Eve DEMANGE, Mme Fabienne DUMAS, M. Christophe DUPRAT, M. Olivier ESCOTS, Mme Anne FAHMY, M. Bruno FARENIAUX, M. Jean-Claude FEUGAS, M. Nicolas FLORIAN, Mme Françoise FREMY, M. Guillaume GARRIGUES, Mme Anne-Eugénie GASPAS, M. Maxime GHESQUIERE, M. Frédéric GIRO, M. Stéphane GOMOT, M. Laurent GUILLEMIN, Mme Fabienne HELBIG, Mme Sylvie JUQUIN, Mme Sylvie JUSTOME, M. Michel LABARDIN, Mme Nathalie LACUEY, M. Gwénaél LAMARQUE, Mme Fannie LE BOULANGER, Mme Harmonie LECERF, Mme Anne LEPINE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Jacques MANGON, M. Guillaume MARI, M. Stéphane MARI, M. Thierry MILLET, Mme Eva MILLIER, M. Fabrice MORETTI, M. Marc MORISSET, M. Jérôme PEScina, M. Michel POIGNONEC, M. Philippe POUTOU, M. Patrick PUJOL, M. Benoît RAUTUREAU, M. Franck RAYNAL, M. Bastien RIVIERES, Mme Karine ROUX-LABAT, Mme Nadia SAADI, Mme Béatrice SABOURET, M. Sébastien SAINT-PASTEUR, M. Emmanuel SALLABERRY, M. Kévin SUBRENAT, M. Serge TOURNERIE, M. Thierry TRIJOLET, M. Jean-Marie TROUCHE, Mme Agnès VERSEPUY.

**EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION:**

M. Bernard-Louis BLANC à Mme Claudine BICHET  
M. Baptiste MAURIN à M. Sébastien SAINT-PASTEUR  
M. Radouane-Cyrille JABER à Mme Claudine BICHET  
M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM à Mme Béatrice SABOURET  
Mme Marie RECALDE à M. Alain ANZIANI  
M. Fabien ROBERT à M. Max COLES

**PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :**

M. Pierre HURMIC à M. Stéphane PFEIFFER de 14h50 à 15h15 le 24 septembre  
Mme Christine BOST à Mme Andréa KISS à partir de 17h45 le 23 septembre  
M. Stéphane DELPEYRAT à Mme Pascale BRU à partir de 14h30 le 24 septembre  
M. Patrick LABESSE à M. Alain GARNIER à partir de 19h40 le 23 septembre  
M. Jean-Jacques PUYOBRAU à Mme Andréa KISS à partir de 12h00 le 24 septembre  
Mme Céline PAPIN à Mme Nadia SAADI à partir de 16h35 le 23/09  
M. Patrick PAPADATO à Mme Brigitte BLOCH à partir de 17h50 le 23 septembre  
M. Patrick PAPADATO à Mme Brigitte BLOCH à partir de 12h00 le 24 septembre  
M. Stéphane PFEIFFER à M. Stéphane GOMOT le 23 septembre  
Mme Marie-Claude NOEL à Mme Nadia SAADI à partir de 18h15 le 23 septembre  
Mme Marie-Claude NOEL à Mme Brigitte BLOCH à partir de 14h30 le 24 septembre  
Mme Stéphanie ANFRAY à Mme Myriam BRET le 23 septembre  
M. Christian BAGATE à M. Fabrice MORETTI à partir de 18h00 le 23 septembre  
Mme Amandine BETES à M. Serge TOURNERIE le 23 septembre  
Mme Christine BONNEFOY à M. Fabrice MORETTI à partir de 18h00 le 23 septembre  
Mme Christine BONNEFOY à Mme Karine ROUX-LABAT à partir de 12h45 le 24 septembre  
Mme Simone BONORON à M. Guillaume GARRIGUES à partir de 10h35 le 24 septembre  
Mme Pascale BOUSQUET-PITT à Mme Françoise FREMY à partir de 16h30 le 23 septembre  
Mme Pascale BOUSQUET-PITT à Mme Amandine BETES à partir de 15h15 le 24 septembre  
Mme Fatiha BOZDAG à Mme Zeineb LOUNICI le 23 septembre  
M. Alain CAZABONNE à M. Patrick BOBET à partir de 16h50 le 23 septembre  
M. Alain CAZABONNE à Mme Nathalie DELATTRE à partir de 12h10 le 24 septembre  
M. Thomas CAZENAVE à M. Stéphane MARI à partir de 17h50 le 23 septembre  
Mme Camille CHOPLIN à Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE le 23 septembre  
Mme Laure CURVALE à M. Clément ROSSIGNOL-PUECH jusqu'à 15h00 le 24 septembre  
Mme Nathalie DELATTRE à M. Patrick BOBET le 23 septembre  
Mme Eve DEMANGE à Mme Laure CURVALE à partir de 17h20 le 23 septembre  
Mme Eve DEMANGE à Mme Fannie LE BOULANGER jusqu'à 11h50 le 24 septembre  
M. Christophe DUPRAT à M. Patrick BOBET le 24 septembre  
M. Olivier ESCOTS à M. Jean-Claude FEUGAS à partir de 18h20 le 23 septembre  
M. Nicolas FLORIAN à M. Christophe DUPRAT à partir de 19h40 le 23 septembre  
M. Nicolas FLORIAN à M. Dominique ALCALA le 24 septembre  
Mme Françoise FREMY à M. Bruno FARENIAUX à partir de 14h30 le 24 septembre  
Mme Anne-Eugénie GASPAS à M. Frédéric GIRO le 23 septembre  
M. Maxime GHESQUIERE à M. Didier CUGY à partir de 18h30 le 23 septembre  
M. Maxime GHESQUIERE à M. Didier CUGY à partir de 15h35 le 24 septembre

M. Stéphane GOMOT à M. Stéphane PFEIFFER le 24 septembre  
M. Laurent GUILLEMIN à M. Alain GARNIER à partir de 18h50 le 23 septembre  
Mme Fabienne HELBIG à Mme Anne FAHMY de 17h25 le 23 septembre à 13h00 le 24 septembre  
Mme Fannie LE BOULANGER à Mme Anne LEPINE à partir de 19h10 le 23 septembre  
Mme Harmonie LECERF à Mme Anne LEPINE à partir de 14h30 le 24 septembre  
M. Jacques MANGON à M. Gwénaél LAMARQUE à partir de 19h40 le 23 septembre  
M. Jacques MANGON à M. Michel LABARDIN de 13h15 à 15h20 le 24 septembre  
M. Guillaume MARI à Mme Anne LEPINE le 23 septembre  
Mme Eva MILLIER à M. Guillaume GARRIGUES à partir de 18h00 le 23 septembre  
Mme Eva MILLIER à Mme Zeineb LOUNICI à partir de 12h45 le 24 septembre  
M. Jérôme PEScina à M. Christophe DUPRAT à partir de 17h20 le 23 septembre  
M. Jérôme PEScina à M. Dominique ALCALA à partir de 14h30 le 24 septembre  
M. Michel POIGNONEC à M. Patrick PUJOL à partir de 19h20 le 23 septembre et jusqu'à 14h00 le 24 septembre  
M. Patrick PUJOL à M. Patrick BOBET à partir de 14h30 le 24 septembre  
M. Benoît RAUTUREAU à Mme Zeineb LOUNICI à partir de 12h45 le 24 septembre  
M. Franck RAYNAL à M. Michel LABARDIN à partir de 18h00 le 23 septembre  
M. Franck RAYNAL à M. Michel LABARDIN à partir de 15h00 le 24 septembre  
M. Bastien RIVIERES à Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE le 23 septembre  
Mme Nadia SAADI à M. Olivier CAZAUX jusqu'à 14h30 le 24 septembre  
M. Emmanuel SALLABERRY à M. Kévin SUBRENAT à partir de 17h20 le 23 septembre  
M. Emmanuel SALLABERRY à M. Max COLES à partir de 10h30 le 24 septembre  
M. Kévin SUBRENAT à M. Dominique ALCALA jusqu'à 16h15 le 23 septembre  
M. Kévin SUBRENAT à M. Dominique ALCALA jusqu'à 12h30 le 24 septembre  
M. Thierry TRIJOLET à Mme Nathalie LACUEY à partir de 16h30 le 23 septembre  
Mme Agnès VERSEPUY à Mme Fabienne DUMAS le 24 septembre

**EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :**

**LA SEANCE EST OUVERTE**

	<b>Conseil du 23 septembre 2021</b>	<b><i>Délibération</i></b>
	Direction générale Valorisation du territoire <b>Direction du développement économique</b>	<b><i>N° 2021-501</i></b>

---

**Ville d'Ambarès-et-Lagrave - Soutien à l'économie de proximité - Participation de Bordeaux Métropole à la réalisation d'études de diagnostic et de programmation commerciale du centre - Subvention - Décision - Autorisation**

---

Monsieur Alain GARNIER présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

L'activité économique associée aux besoins des habitants, des actifs, des entreprises et des visiteurs d'un territoire est déterminante en termes de création de richesses, d'emplois, et de qualité de vie.

En matière de développement commercial, les décennies passées avaient vu se déployer de grandes polarités de destination, portées par des opérateurs immobiliers spécialisés et qui répondaient à une forme de consommation de masse associée à l'utilisation généralisée de la voiture. A présent, un développement plus équilibré et durable des territoires est recherché. Les nouvelles attentes des consommateurs convergent avec la volonté des élus de structurer la ville sur la base d'une plus grande proximité, d'une prise en compte effective des enjeux d'un développement durable, et au final d'une meilleure qualité de vie pour tous.

Dans cette logique, le rôle stratégique du commerce, de l'artisanat et des services dans les centres-villes, les centres-bourgs et les quartiers explique la volonté croissante des communes et de la Métropole d'agir directement sur le tissu économique de proximité.

Soucieuse d'accompagner le développement et la modernisation des « activités du quotidien », Bordeaux Métropole a prévu, dans son Plan d'action en faveur du commerce, adoptée par délibération du 23 mars 2018, d'intervenir en cofinancement des communes pour la réalisation d'études de diagnostic et de programmation commerciale de leurs polarités de proximité (subvention possible d'un montant de 4000 € sur la base d'un montant de dépenses éligibles plafonné à 8000 € Toutes taxes comprises (TTC).

Dans ce cadre, la commune d'Ambarès-et-Lagrave a prévu de lancer une étude de diagnostic et de programmation commerciale de son centre-ville situé dans la zone d'attractivité du centre commercial Sainte-Eulalie Grand Tour qui s'est considérablement développé en 20 ans. Et la crise sanitaire de 2020/2021 a encore renforcé les difficultés rencontrées par ses commerces.

En 2020, la commune a lancé un travail de réflexion sur l'avenir de son centre-ville. Elle a ainsi fait appel à l'expertise de la Chambre de commerce et d'industrie de Bordeaux Gironde (CCIBG) qui a réalisé une étude préliminaire de définition d'un périmètre de sauvegarde dans lequel le droit de préemption sur les baux et les fonds de commerce

pourrait être mis en place. Cette étude a notamment permis de mieux évaluer la nature du tissu local, avec ses forces et ses axes d'amélioration.

La commune souhaite pousser plus avant sa réflexion et son action en 2021. Elle a ainsi prévu d'actualiser les données précédemment collectées afin d'évaluer l'impact de la crise du Covid, et de mieux identifier les actions à engager pour rendre le centre-ville plus attractif.

Pour cela, deux études complémentaires l'une de l'autre sont prévues.

Une première étude, réalisée par la CCIBG, permettra d'appréhender le tissu commercial du centre-ville pour ensuite identifier les commerces à attirer en priorité. Il s'agira de :

- rassembler les données relatives aux flux piétons et voitures,
- recenser les besoins des habitants et des actifs,
- proposer des scénarios de développement commercial (préservation de la diversité des commerces, enjeux du numérique et besoins de formation des entreprises).

Le coût prévisionnel de cette étude réalisée par la CCIBG s'élève à 14 000€ TTC.

En complément, la Chambre de métiers et de l'artisanat Nouvelle-Aquitaine - Gironde (CMANA33) sera missionnée sur une étude préalable à la mise en place d'un plan d'accompagnement en matière de développement des activités artisanales de la commune et notamment dans le centre-ville. Cette enquête permettra de mieux connaître le tissu artisanal, très dynamique, et d'évaluer ses perspectives d'évolution. Ces résultats permettront de disposer d'un socle de connaissances pouvant servir à une future convention d'accompagnement de la commune par la CMANA33.

Le coût prévisionnel de cette étude réalisée par la CMANA33 s'élève à 3 500€ TTC.

Pour la réalisation de ces études, et suite à la délibération du conseil municipal du 15 mars 2021, la commune d'Ambarès-et-Lagrave a sollicité la participation financière de Bordeaux Métropole pour un montant de 4 000€ (50% du coût des études sur la base d'un montant éligible de 8 000€), tel que prévu dans le Plan d'action en faveur du commerce adopté en mars 2018.

Cette action est inscrite sous la référence C040030145 au Contrat de codéveloppement (CODEV IV) applicable sur l'année 2021.

La subvention de Bordeaux Métropole sera donc plafonnée à 4 000€ sur la base d'une dépense éligible de 8 000€.

<b>Budget prévisionnel</b>			
<b>Dépenses</b>	<b>€ TTC</b>	<b>Recettes</b>	<b>€ TTC</b>
Etude CCIBG	14 000	Commune	13 500
Etude CMANA33	3 500	Bordeaux Métropole	4 000
<b>TOTAL</b>	<b>17 500</b>		<b>17 500</b>
		<i>% de participation de BM / Budget global</i>	22,85%

La subvention sera versée en totalité, de manière forfaitaire, par Bordeaux Métropole à la commune, après légalisation de la présente délibération.

Dans un délai de 2 mois après le rendu définitif de ces études, la commune fournira à

Bordeaux Métropole la copie des factures correspondant aux dépenses engagées.

Dans le cas où le montant total de ces deux prestations serait au final inférieur à 8 000€ TTC, la subvention versée par Bordeaux Métropole à la commune fera l'objet d'une proratisation.

Les documents des études et les supports de communication les concernant devront faire apparaître le logo de Bordeaux Métropole et mentionner son soutien financier pour leur réalisation.

La Direction du développement économique de Bordeaux Métropole est par ailleurs associée au comité de pilotage de ces études.

**Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir, si tel est votre avis, adopter les termes de la délibération suivante :**

### **Le Conseil de Bordeaux Métropole**

**VU** l'article L5217-2 du Code général des collectivités territoriales,

**VU** le décret n°2014-1599 du 23 décembre 2014 portant création de la métropole dénommée « Bordeaux Métropole »,

**VU** la délibération du 23 mars 2018 de Bordeaux Métropole adoptant le Plan d'action en faveur du commerce,

**VU** le vote du Conseil métropolitain du 26 janvier 2021 portant sur le Contrat de codéveloppement (CODEV IV),

**VU** la fiche/action inscrite au CODEV IV sous la référence C040030145, applicable sur l'année 2021,

**VU** le vote du Conseil municipal de la commune d'Ambarès-et-Lagrave du 15 mars 2021 portant sur la demande de participation de Bordeaux Métropole au financement des deux études,

**VU** la demande de subvention datée du 16 mars 2021 adressée par Ambarès-et-Lagrave à Bordeaux Métropole,

**ENTENDU** le rapport de présentation

**CONSIDERANT QUE** la demande de subvention présentée par la commune correspond aux actions prévues dans le contrat de CODEV IV au titre de l'année 2021 et sont conformes aux dispositions du Plan d'action en faveur du commerce de Bordeaux Métropole,

Les actions soutenues dans ce cadre participent au renforcement et à la dynamique du tissu commercial de proximité des communes concernées et donc du territoire métropolitain,

## DECIDE

**Article 1 :** d'attribuer à la commune d'Ambarès-et-Lagrave une subvention de 4 000 € pour 2021 sur la base d'un montant de dépenses éligibles de 8 000 € et de dépenses prévisionnelles de 17 500 € TTC, pour la mise en œuvre d'études relatives à son commerce de proximité,

**Article 2 :** d'autoriser Monsieur le Président de Bordeaux Métropole à signer tout acte afférent à cette subvention,

**Article 3 :** d'imputer la dépense sur le budget principal de l'exercice 2021, chapitre 65, article 657341, fonction 632.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité des suffrages exprimés.  
Abstention : Monsieur POUTOU;

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 23 septembre 2021

<b>REÇU EN PRÉFECTURE LE :</b> <b>29 SEPTEMBRE 2021</b>	Pour expédition conforme,
<b>PUBLIÉ LE :</b> <b>29 SEPTEMBRE 2021</b>	le Vice-président,
	Monsieur Alain GARNIER